



Droit de Naître

Virer Véran !



CapTURE d'ÉCRAN FRANCE 24 YouTube

Sommaire

Virer Véran !
pages 1 et 2

Valérie Pécresse pactise avec le Planning familial
page 3

Entretien avec Modeste Fernandez
pages 4 et 5

Oui, le bébé souffre durant l'avortement
page 7

Pologne : vers la fin de l'avortement eugénique ?
page 8

Bien des partisans de l'avortement ont été, hélas, ministres de la Santé, à commencer par Simone Veil. Mais on peut légitimement se demander si Olivier Veran n'est pas le pire de tous ! En février 2020, lorsqu'il a succédé à Agnès Buzyn, M. Véran était déjà précédé d'une sinistre réputation en raison, notamment, de sa proximité bien connue avec le Planning familial.

Sous la précédente législature, il est monté au créneau chaque fois que le lobby de l'avortement l'a exigé, entre autres pour demander le remboursement à 100% de l'« IVG ». Depuis qu'il est ministre, l'ancien député socialiste, n'a cessé de promouvoir l'avortement, y compris en prenant pour prétexte l'épidémie de coronavirus. Dès les premiers jours du confinement, il a déploré « une réduction inquiétante du recours à l'IVG ». Malheureusement, rien n'indique que cette

fameuse « diminution » ait bien eu lieu dans la réalité !

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire Valeurs actuelles, le Professeur Israël Nisand, président du Collège national des gynécologues et obstétriciens français, dément les affirmations du ministre de la Santé. « Aucun chiffre officiel n'a été fait pour prouver une baisse du nombre d'IVG en France », affirme le professeur Nisand, prenant pour exemple son service de gynécologie où « aucune baisse n'a été signalée ». « À mon avis, Olivier Véran tente de dramatiser la situation en s'appuyant sur l'argumentaire du Planning familial et de Laurence Rossignol », ajoute Israël Nisand.

Non seulement le ministre relaye la propagande du Planning familial, mais, sournoisement, il accorde à cette association tout ce qu'elle réclame !

(suite page 2)

D'abord, Olivier Véran a allongé le délai pour recourir à un avortement « médicamenteux » et a demandé que les « IVG » soient traitées en urgence durant l'épidémie. Oui, en « urgence », comme si tuer son bébé était une nécessité vitale et que le corps médical n'avait pas autre chose à faire en pleine épidémie ! Ensuite, le ministre de la Santé a proposé aux femmes d'invoquer une situation de « détresse psychosociale » si elles se trouvent hors-délai pour avorter ! Un concept très flou que les médecins avorteurs n'auront aucun mal à utiliser.

Qu'un ministre de la Santé fasse la promotion de l'avortement est déjà, en-soi, inadmissible, mais qu'il profite d'une épidémie pour renchérir constitue un véritable scandale. En temps de crise sanitaire, son unique obsession devrait être la diminution du nombre de malades, sûrement pas de faciliter la suppression des enfants à naître. Un tel personnage n'a plus l'autorité nécessaire pour être ministre de la Santé, c'est pourquoi *Droit de Naître* demande à ses sympathisants d'exiger sa révocation auprès du Premier ministre. ■

In memoriam Xavier Dor

Le 4 avril 2020, samedi de la Passion, le docteur Xavier Dor, fondateur de l'association SOS Tout-Petits, a été rappelé à Dieu à l'âge de 91 ans, victime de l'épidémie de coronavirus. *Droit de Naître* rend hommage à un défenseur infatigable de la vie et à un ami qui, en 2007, avait adressé à l'association ces mots d'encouragement : « En hommage et en toute amitié à *Droit de Naître* - Ses documents sont très bien faits et il ne manque pas de courage - Que Dieu vous garde. »

La bonté désarmante et l'enthousiasme contagieux du docteur Dor sont à jamais gravés dans la mémoire de ceux qui l'ont connu. Chacun se souviendra aussi de la persévérance exceptionnelle dont il a fait preuve dans son combat. Sa frêle silhouette et son sourire candide ne doivent pas faire oublier à quel point ses ennemis le redoutaient. Traîné devant les tribunaux pour des motifs absurdes et jeté en prison pour avoir tenté de sauver des vies, le docteur Dor a tellement

inquiété le lobby de l'avortement qu'une loi dite d'entrave à l'IVG fut votée pour mettre fin à son combat.

Mais s'imaginer qu'une loi inique allait faire céder Xavier Dor était mal le connaître. Bien qu'empêché d'intervenir dans les avortoirs, il continua son combat en organisant inlassablement des prières publiques pour les enfants à naître. A l'intérieur du mouvement pro-vie, parfois gagné par le respect humain, il rappelait, par sa foi fervente et la nature religieuse de ses actions, la nécessité d'agir sous la protection de la Vierge Marie. L'avortement est un crime contre Dieu, rappelait-il à temps et à contretemps.

Parti avec le secours des sacrements, puisse-t-il entrer dans la paix de Son Seigneur, comme le bon et fidèle serviteur qu'il fut, et intercéder auprès de Notre Dame de Guadalupe, qu'il aimait tant, pour que cesse enfin, dans notre pays, le massacre des innocents. ■



Valérie Pécresse pactise avec le Planning familial

C'est avec soulagement qu'un certain nombre de Franciliens ont accueilli l'élection à la présidence du conseil régional d'Île-de-France de Valérie Pécresse en décembre 2015, après des années de gestion socialiste. Cinq ans après, la déception est au rendez-vous !

La région Île-de-France vient en effet de signer une convention avec le Planning familial afin de renforcer « l'accès à l'IVG » en Île-de-France, région qui a pourtant le nombre d'avortements le plus élevé de France métropolitaine ! Mme Pécresse prétend que ce pacte a également pour but l'« éducation à la vie affective et sexuelle ». Mais qui peut croire que le Planning familial se substituera avantageusement à l'éducation donnée par les parents ?

Loin d'être un organisme qui dispense des conseils fondés sur le respect des valeurs morales, le Planning est un « réseau militant », comme il se définit lui-même, dont l'obsession est de promouvoir l'avortement. Une visite rapide du site internet de cette association ne laisse aucun doute sur les revendications extrêmes qu'elle porte. On découvre notamment que le Planning familial ne se contente plus de réclamer davantage d'avortements dans les hôpitaux, mais qu'il exige le droit de les pratiquer dans les « centres de planification », autrement dit dans ses locaux ! Il exige aussi la suppression de la clause de conscience des médecins, sous prétexte que l'avortement devrait être considéré comme « n'importe quel acte médical ».

Que vont raconter les intervenantes du Planning dans les collèges et lycées d'Île-de-France où Madame Pécresse s'apprête à leur dérouler le tapis rouge ? Que se



faire avorter, c'est comme se faire soigner une rage de dent? Que le bébé à naître est un amas de cellules ou une tumeur qu'il faut se faire extraire quand il dérange ?

Si le partenariat qui vient d'être initié était le fait d'une région peu peuplée et plutôt âgée, comme l'Auvergne ou la Corse, ce serait déjà grave. Mais l'Île-de-France est la région la plus peuplée de notre pays et aussi la plus jeune ! Le nombre total de lycéens et de collégiens y dépasse le million. Le pacte signé par Valérie Pécresse aura des conséquences très concrètes : des dizaines de milliers de petites vies supprimées et des jeunes filles traumatisées à jamais par l'acte qu'elles auront commis.

Pour mettre immédiatement un terme à cette fuite en avant, *Droit de Naître* a transmis 2932 cartons rouges à Mme Pécresse. Si elle ne revient pas sur le pacte qu'elle vient de signer, Valérie Pécresse doit se préparer à de fâcheuses conséquences lors des élections régionales...





Entretien avec Modeste Fernandez, président de Droit de Naître

Modeste Fernandez s'adresse à nos lecteurs sur l'actualité du combat pro-vie en France et dans le monde.

Ces dernières semaines, le Covid-19 faisait la une de la presse matin, midi et soir. L'avortement est-il encore d'actualité ?

Hélas, plus que jamais ! Normalement, une crise sanitaire comme celle que nous avons vécue est l'occasion d'une trêve sur le plan idéologique. On pouvait aussi espérer, vu les circonstances, que les services de santé se concentreraient exclusivement sur ce qui était vraiment urgent, c'est-à-dire soigner les malades du virus chinois et ceux dont le traitement ne pouvait pas être interrompu ou ajourné malgré l'engorgement des hôpitaux. Pourtant, dans les faits, c'est le contraire qui s'est passé. Loin de marquer une pause, comme l'exigeait la décence, le lobby de l'avortement a tenté de récupérer l'épidémie pour passer en force et imposer les revendications les plus extrêmes de son agenda. Quant au ministre de la Santé, il a exigé du personnel hospitalier que l'avortement soit traité comme une « urgence » ! Contrairement à d'autres pays, comme le Mexique, les enfants à naître n'ont connu aucun sursis en France ces dernières semaines, malgré l'épidémie. C'est en tout cas l'avis du Professeur



Israël Nisand, pourtant peu suspect de sympathie pour la cause pro-vie...

Face à cette offensive, y-a-t-il eu des réactions ?

Dès la nomination d'Olivier Véran, l'association a tiré la sonnette d'alarme sur la vraie nature du personnage. C'était prendre le risque d'être incompris car, à ce moment-là, M. Véran était encore un inconnu et un relatif état de grâce entourait son arrivée au ministère de la Santé. Pourtant, malgré le confinement, les adhérents de *Droit de Naître* ont très bien réagi à ce premier appel à la mobilisation et le ministre a reçu 2681 mises en garde. Ensuite, quand il a commencé à aligner son agenda sur celui du Planning familial, nous lui avons fait parvenir 7023 messages d'avertissement. A présent, comme le personnage n'en fait qu'à sa tête, nous sollicitons directement le Premier ministre. Nos sympathisants ont d'abord demandé à Edouard Philippe de recadrer son ministre de la Santé. A présent, je les invite à

exiger de Jean Castex qu'il révoque Olivier Véran.

Dans n'importe quel pays au monde, un responsable public qui fait preuve d'une telle partialité en période de crise serait obligé de quitter ses fonctions. En mettant la pression sur les médecins pour qu'ils continuent de pratiquer des avortements alors que les hôpitaux étaient débordés, M. Véran a tout de même fait passer délibérément les intérêts du lobby de l'avortement avant ceux des Français !

Pouvez-vous nous en dire davantage sur l'impact des campagnes menées par Droit de Naître ?

Bien sûr ! Comme vous le savez, *Droit de Naître* interpelle directement les responsables politiques aux moyens de pétitions. Chaque campagne offre la possibilité d'alerter directement les Français sans passer par les grands médias, largement hostiles à la cause pro-vie. Les messages d'alerte et de mobilisation que nous envoyons permettent à bien des Français de prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls à être opposés à l'avortement, malgré ce que tentent de leur faire croire les médias.

Ces pétitions produisent-elles un effet auprès de leur destinataire ?

Oui, heureusement ! Une lettre de protestation isolée envoyée à un élu a déjà une certaine utilité puisque ce dernier est parfaitement conscient que, pour une personne qui lui fait connaître sa désapprobation ou son soutien, il existe probablement des dizaines de citoyens qui pensent la même chose bien qu'ils gardent le silence. Toutefois, il peut nier que cette lettre soit représentative et justifier ainsi son refus d'en tenir compte. En revanche, quand une lettre est signée, non par une seule personne mais par des dizaines de

milliers, comme c'est le cas pour une pétition, le destinataire ne peut plus se permettre d'ignorer ce qu'une partie très importante, voire majoritaire, de l'opinion publique attend de lui : il est dos au mur. Peut-être va-t-il malgré tout ignorer la demande qui lui est faite, mais à l'avenir, il réfléchira sûrement à deux fois avant de poursuivre sur la même voie...

Regardez ce qui se passe avec la clause de conscience des médecins. Voilà des années que le lobby de l'avortement tente de la supprimer. Pourquoi pensez-vous qu'il a échoué jusqu'à présent malgré la présence d'une Marlène Schiappa ou d'un Olivier Véran au sein du gouvernement ? Tout simplement parce que le pouvoir sait que, s'il agit dans ce sens, il se mettra à dos une large partie de l'opinion publique, notamment celle qui se manifeste régulièrement sur le sujet en lui envoyant des mises en garde...

Au-delà des campagnes de pétitions, comment Droit de Naître défend les enfants à naître ?

En plus d'alerter et de mobiliser les Français par envoi massif de courriers postaux – déjà 134 240 lettres expédiées en 2020 ! – l'association est très présente sur internet grâce à son site web et sa page Facebook. C'est là un moyen de toucher d'autres secteurs de la population, particulièrement les jeunes. Enfin, n'oublions pas non plus que *Droit de Naître* met à la disposition des femmes enceintes un numéro vert – le 0 800 880 521 – où celles-ci peuvent trouver une écoute bienveillante et de l'aide en cas de détresse. Avec la crise économique qui vient, ce soutien sera plus utile que jamais dans les prochains mois. ■





Le courrier des amis de Droit de Naître

✓ « Félicitations pour votre assiduité et pugnacité à dénoncer les scandales autour du piétinement du droit de naître de tous les enfants conçus ! Mais ces campagnes de signatures modifient-elles la situation ? Elles inquiètent et donnent mauvaise conscience, sûrement. Mais, le temps approche où tous les chrétiens, attristés et scandalisés par ces lois sociétales, devront s'unir, parler d'une seule voix afin de constituer un poids électoral plus puissant... » M. A.B.D. de Fontenay-sous-Bois (94).

✓ « Les avorteurs ont réussi et continuent à faire de l'enfumage en minimisant l'IVG, disant que ce n'est qu'un peu de gélatine (Gisèle Alimi), que la femme a le droit de disposer de son ventre, etc. Ils ne parlent pas du bébé et

font croire que ce n'est qu'une formalité, sans aucune douleur psychique et physique pour la patiente et pour le personnel médical (...) Avec plus de 220.000 IVG par an et rien qu'en France, les avorteurs se gardent bien de parler des conséquences que cela a sur le plan démographique et politique. La France sera bientôt un pays de vieux. Qui va payer leur retraite ? (...)

« Il y a une quarantaine d'années, un ministre de la santé qui était médecin avait eu l'outrecuidance de faire entendre des battements de cœur à l'Assemblée Nationale, quand il a dit que c'était ceux d'un fœtus de 7 semaines, il a été hué, vilipendé, traité de provocateur, etc. (...)

« Je ne comprends pas ces gens qui suppriment des enfants alors qu'ils trouvent normal si l'un d'eux échappe à la surveillance de son gardien, que l'on mobilise gendarmes avec chiens et hélicoptères, pompiers, plongeurs voire l'armée, ce qui est formidable. Mais personne, ni aucun média à ma connaissance ne veut ou n'ose aborder le sujet de l'IVG (...), pourquoi ? (...)

« Puisque les avorteurs disent que ce n'est rien, pourquoi, comme je le demande, ne montrerions-nous pas matériellement et physiquement à la télé ou sur internet un avortement, comme on montre une greffe de rein ou de cœur et de demander à Mme Péresse ou Mme Buzin de venir en personne dans un hôpital où on les pratiquent (...) » M. H. D. de St Bonnet en Champsaur (05).



Albert Janké, Schreibende Knaben, Öl, Schweiterschen, 1875

Oui, le bébé souffre durant l'avortement



Une étude intitulée *Reconsidering Fetal Pain*, publié en janvier 2020, dans la revue britannique *Journal of Medical Ethics*, affirme, preuves à l'appui, que les enfants à naître peuvent ressentir la souffrance avant même d'avoir atteint 24 semaines.

Les auteurs de cette étude, dont l'un s'identifie comme « pro-choix », ont dû admettre qu'« agir (c'est-à-dire pratiquer l'avortement NDRL) comme si nous avons la certitude que le fœtus ne ressent jamais rien de semblable à de la douleur, c'est flirter avec l'insouciance morale ».

Le Dr Anthony McCarthy, directeur de recherche au SPUC (Société anglaise de Protection des enfants à naître) a réagi à la publication du rapport publié dans le *Journal of Medical Ethics* : « Nous nous félicitons de la réouverture du débat sur la douleur fœtale grâce à cet important article. Rendre la mort indolore pour la personne tuée ne signifie pas pour autant que la mort soit

ainsi justifiée. Il devrait être offert aux femmes qui ont à juste titre le souci de ne pas causer de douleur à leur bébé, non pas d'autres moyens d'avorter, mais un soutien pour permettre à leur enfant de vivre. »

« Une société qui prétend se soucier de la douleur animale ne devrait pas ignorer la douleur infligée aux jeunes êtres humains au nom du libre choix », a ajouté le Dr McCarthy. ■



droitdenaitre.org



Pologne : vers la fin de l'avortement eugénique ?

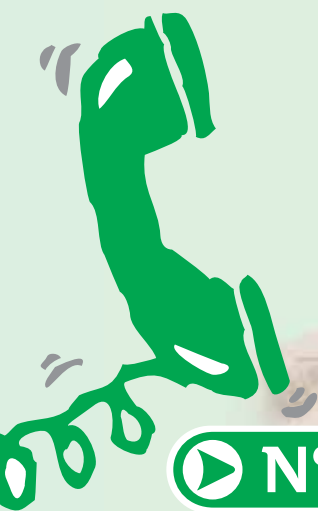
En Pologne, l'avortement est interdit, sauf en cas d'inceste, de viol, de danger pour la santé de la mère ou si l'enfant à naître est porteur d'un handicap. Ce dernier motif est invoqué pour 98% des avortements légaux. Pour mettre fin aux avortements eugéniques, un projet de loi, porté par plus de 830 000 citoyens polonais, est actuellement en débat.

Le chef de l'État, Andrzej Duda, a indiqué qu'il approuvait ce projet de loi pro-vie : « Je suis un grand opposant à l'avortement eugénique et je crois que tuer des enfants handicapés est franchement un meurtre. Si le projet de loi se retrouve sur mon bureau, je le signerai sans hésiter. »

Rappelons qu'en France, tuer son bébé est possible jusqu'au terme de la grossesse s'il est porteur d'un handicap.



March for Life and Family, Star / CC BY-SA Wikimedia Commons



N° Vert 0 800 880 521

« Les Nouvelles de *Droit de Naître* »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Edité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798